

N° 37597

Le 9 novembre 2017

November 9, 2017

Coram : La juge en chef McLachlin et les
juges Abella, Moldaver, Karakatsanis,
Wagner, Gascon, Côté, Brown et Rowe

Coram: McLachlin C.J. and Abella,
Moldaver, Karakatsanis, Wagner, Gascon,
Côté, Brown and Rowe JJ.

ENTRE :

BETWEEN:

Succession de feu Jean Bigras

Estate of the late Jean Bigras

Demanderesse

Applicant

- et -

- and -

Investissements Monit inc.

Monit Investments Inc.

Intimée

Respondent

- et -

- and -

Sous-ministre du Revenu du Québec, Ville
de Laval, Habitations Germat inc. et
Officier de la publicité des droits de la
circonscription foncière de Laval

Sous-ministre du Revenu du Québec, City of
Laval, Habitation Germat Inc. and Officier de
la publicité des droits de la circonscription
foncière de Laval

Intervenants

Intervenors

JUGEMENT

La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel du Québec (Montréal), numéro 500-09-025614-157, 2017 QCCA 537, daté du 29 mars 2017, est rejetée avec dépens.

JUDGMENT

The application for leave to appeal from the judgment of the Court of Appeal of Quebec (Montréal), Number 500-09-025614-157, 2017 QCCA 537, dated March 29, 2017, is dismissed with costs.

J.C.C.
C.J.C.